

Registre public d'accessibilité — Cafémétrie

Engagement accessibilité

Cafémétrie s'engage à favoriser l'accès à ses formations aux personnes en situation de handicap.

Une attention particulière est portée à l'analyse des besoins de chaque participant afin d'étudier, en amont de l'entrée en formation, les possibilités d'adaptation pédagogiques, organisationnelles ou matérielles nécessaires au bon déroulement du parcours.

Chaque demande est étudiée de manière individualisée, dans le respect de la confidentialité.

Accessibilité des locaux

Les formations se déroulent dans les locaux de Cafémétrie situés :

Cafémétrie

19 rue Richer
75009 Paris

Les locaux présentent actuellement certaines contraintes d'accessibilité physique :

- présence d'une marche à l'entrée ;
- accès à la salle de formation principale par un escalier.

Ces contraintes peuvent limiter l'accès aux personnes en situation de handicap moteur ou ayant des difficultés importantes de déplacement.

Lorsque les contraintes d'accessibilité physique ne permettent pas un accueil dans des conditions adaptées, Cafémétrie analyse la situation en amont avec la personne concernée afin d'étudier les solutions envisageables.

Selon la situation, Cafémétrie peut proposer :

- une adaptation organisationnelle ;
 - un aménagement du parcours ;
 - une modalité pédagogique adaptée ;
 - ou une orientation vers une solution plus appropriée.
-

Référente handicap : Alice Frémont

Téléphone : 06 19 64 86 48

Email : alicefremont@gmail.com

La référente handicap est disponible pour :

- échanger en amont de l'entrée en formation ;
 - analyser les besoins spécifiques ;
 - étudier les possibilités d'adaptation ;
 - coordonner les éventuelles mesures mises en place ;
 - orienter si nécessaire vers des partenaires spécialisés.
-

Modalités d'adaptation possibles

Selon les besoins identifiés et les possibilités pédagogiques, techniques et organisationnelles de l'organisme, Cafémétrie peut proposer notamment :

- une adaptation du rythme pédagogique ;
- un séquençage des apprentissages ;
- des temps d'échange individualisés ;
- une adaptation des supports pédagogiques ;
- une organisation spécifique des exercices pratiques ;
- des modalités pédagogiques adaptées ;
- une orientation vers des partenaires spécialisés lorsque la situation nécessite un accompagnement spécifique.

Chaque situation est étudiée individuellement afin d'identifier les mesures les plus adaptées.

Procédure de demande d'adaptation

Les besoins spécifiques peuvent être signalés :

- lors de la demande d'information ;
- pendant l'entretien de positionnement ;
- via les formulaires de pré-inscription ;
- ou à tout moment avant l'entrée en formation.

Il est recommandé de signaler toute situation nécessitant une adaptation le plus tôt possible, afin de permettre à Cafémétrie d'étudier les solutions envisageables dans de bonnes conditions.

Sensibilisation des intervenants

Les intervenants et formateurs de Cafémétrie sont sensibilisés à l'accueil des personnes en situation de handicap et à l'adaptation des modalités pédagogiques lorsque cela est nécessaire.

Consultation du registre public d'accessibilité

Le registre public d'accessibilité est consultable :

- sur demande auprès de Cafémétrie ;
 - sur le site internet de Cafémétrie.
-

Informations administratives

Raison sociale : Cafémétrie

SIRET : 927 568 709 00012

Adresse : 19 rue Richer — 75009 Paris